

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/023/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Construction d'un local sportif  
au stade Espéranza - 131, avenue Fernandel - 12<sup>ème</sup> arrondissement -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études  
et aux travaux - Financement**

19-33738-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation de la construction d'un local sportif au stade Espéranza.

Le stade Espéranza, situé 131, avenue Fernandel dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement est un équipement sportif très fréquenté ; ce dernier n'étant pas doté d'un local sportif dans l'enceinte de l'équipement, les activités du club et de ses dirigeants sont organisées dans les locaux annexes de l'école de Saint Julien au coeur du village.

Afin de transférer les activités du club de football sur le stade, il est proposé la construction d'un local sportif d'environ 150 m<sup>2</sup> sur une zone libre du stade Espéranza.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2019, à hauteur de 222 000 Euros relative aux études et travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention financière passée en 2016 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui la proroge jusqu'en 2020.

Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Construction d'un local sportif au stade Espéranza	222 000	185 000	148 000	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
 VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
 VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
 VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
 VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
 D'ENGAGEMENT  
 VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016  
 VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019  
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1**

Est approuvée la construction d'un local sportif du stade Espéranza situé 131, avenue Fernandel dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2019, à hauteur 222 000 Euros pour les études et travaux.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Taux	Collectivité
Construction d'un local sportif au stade Espéranza	222 000	185 000	148 000	80%	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

**ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019